POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c. Six mols, — . . . 10 » Trois mols, — . . . 5 25 13 » 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnemeut doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 69 minutes du matin, Poste. 02 Omnibus-Mixte. 33 soir, Omnibus-Mixte.

anna 13 mare Express. Jan 18 march 1 Omnibus-Mixte. 7 - 22 -9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte. Omnibus-Mixte. Express. Omnibus-Mixte. - 38 soir. Omnibus. Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS: Dans les annonces 20 c. la ligne. Dans les réclames 30
Dans les faits divers 50 30 Dans toute autre partie du journal. 75

RÉSERVES SONT FAITES: Du droit de refuser la publication des insertions reçue et mêma ayées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'AMONNE A SAUMUR, Au Bureau du Journal, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

La politique intérieure est aujourd'hui sans incidents particulièrement intéressants; la presse parisienne est sans polémique attachante; la télégraphie, les correspondances, les feuilles étrangères sont sans nouvelles.

Nous apprenons de St-Pétersbourg, que les concentrations de troupes dans les provinces du sud sont dirigées d'abord coutre la Turquie, mais aussi contre l'Autriche.

On pense que le mouvement a été concerté entre la Prusse et la Russie, afin d'obliger l'Autriche à retirer ses troupes qui occupent les frontières de la Dalmatie.

Si nous sommes bien informés, le mouvement aurait été ainsi compris en Autriche, et des dispositions seraient prises pour répendre à la fois à toutes les exigences de la situation.

ECHOS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES.

La Chambre est à la merci des incidents, et cela est fâcheux. Sur toute chose et à propos de tout surgissent des discussions inattendues auxquelles les ministres sont entraînés à prendre part. Ils répondent, on leur réplique, le débat s'amine, les interruptions se croisent. La Chambre, nerveuse, impatiente, veut en finir; elle réclame la clôture. Mais voilà qu'aussitôt un orateur demande la parole contre, un autre pour un rappel au règlement. Nouvel échange d'observations à ce sujet. Le président est obligé d'intervenir. Il insiste; l'incident, enfin, est clos, mais après avoir absorbé une partie de la séance et semé des germes d'irritation qui se développent plus tard. N'estce pas là ce que nous voyons tous les jours? Les séances, jusqu'à présent, ont à peu près invariablement tourné dans ce cercle : défilé de projets de loi émanés de l'initiative de chaque député ; défilé d'interpellations et de questions, débats passionnés et mêlée confuse.

Nous le répétons, cela est fâchenx.

Le fait est que le Corps-Législatif tourne à la légiféromanie...

C'est un déluge de propositions : déluge est bien le mot, car le plus souvent, hélas il n'y a au fond de tout cela que de l'eau claire.

Voici d'abord M. Steenackers, qui demaude qu'on supprime les pensions accordées aux veuves des ministres et des maréchaux.

M. Steenackers n'ambitionne donc pas le titre de défenseur de la veuve et de l'orphelin ?...

M. de Dalmas dépose ensuite une proposition relative aux saistes-arrêts, significations, exploits, etc.

- M. de Dalmas en veut douc bien aux huissiers? fait remarquer M. Peyrusse.

Puis le marquis d'Andelarre lit un projet de loi en quarante deux pages sur les comices

La Chambre impatientée veut arrêter la lec-

- Ne l'interrompons pas, s'écrie M. Stéphen Liégard d'une voix suppliante : Ne voyez-vous pas qu'il élève un autel à Cérès!

- Un autel, dites vous, c'est bel et bien un

La Chambre crie: Assez! - La suite à de-

Mais l'honorable marquis continue à dérouler ses feuillets; nous parlions de quarantedeux pages; il en est à sa soixantième, et le volume ne tire pas à sa fin.

Le marquis d'Andelarre ayant enfin terminé sa lecture, M. Estancelin se lève pour déposer, lui aussi, sa petite proposition : il demande un ministère spécial pour l'agriculture.

M. Estancelin sera donc toujours un pincesans-rire?

Un treizième ministère!... alors qu'on ne peut pas parvenir à loger le douzième!

Après les projets de lois, les rapports.

M. Bourbeau en a trois pour son compte: il est vrai gu'il s'agit des élocubrations fantaisistes dues à la collaboration de MM, F.-V. Raspail et Henri Rochefort.

Ces sortes de pièces n'ont guère, d'habitude, plus d'une représentation: aussi personne n'est-il étonné d'entendre M. Bourbeau conclure à la question préalable.

On lit dans une correspondance de l'Union de l'Ouest :

La Presse a annoncé que M. Keller avait été, au nom du centre gauche, demander à M. le garde des sceaux la dissolution du Corps-Législatif.

Nous croyons pouvoir vous assurer que ce n'était pas le but de la démarche faite par MM.

d'Andelarre, Keller et Latour-Dumoulin, et nous pensons que ces messieurs désiraient tout simplement avoir une explication sur les intentions et sur les projets du cabinet. Assurément il est difficile que dans une pareille conversation, il n'ait pas été question de la dissolution qui s'imposera bientôt, comme la conséquence logique des réformes faites et à faire. Réaction ou dissolution, voilà l'alternative qui se posera dans un avenir prochain, Mais, nous vous le répétons, le centre gauche n'a en vue pour le moment que l'exécution de son programme. Ibaser each als a observed

Dans les hautes sphères officielles et parmi les membres du Corps-Législatif, on s'attend à voir la question de la dissolution devenir une pierre d'achoppement dans le ministère. M. E. Ollivier, qui s'entend tout à fait avec l'Empereur, est bien plus décidé que ses collègues à repousser tout projet de dissolution.

Plusieurs des jeunes signataires de l'adresse au garde des sceaux, relative au maintien de l'ordre, s'étant présentés au ministère de la justice, M. Emile Ollivier leur a accordé immédiatement une audience dans laquelle il a prononcé les paroles suivantes que nous rapportons d'après le Gaulois:

« Messieurs.

» Je suis très touché de votre démarche. Elle m'encourage. Pour fonder la liberté, j'ai à lutter à la fois contre les impatients et contre les attardés. Si l'opinion ne nous aide pas,

DEDUALDED ..

I A NE

Par CHARLES DESLYS.

(Suite.)

Barbejean recommença sa folle promenade de lion captif; il paraissait débattre dans son cerveau quelque plan désespéré, il frappait du talon la vieille tour sonore, il montrait le poing au ciel étoilé... il finit par se laisser tomber auprès d'un créneau, par plonger sa tête crépue dans le lierre, en sanglotant comme un enfant.

Pauvre garçon! Je me penchai vers lui, je le serrai dans mes bras, je m'efferçai de lui faire entendre quelques consolantes paroles.

Il se redressa tout-à-coup, calme, résolu, presque railleur:

- Monsieur, me dit-il, dans ce même endroit où nous sommes, il y avait jadis un Normand contre les desseins duquel tout semblait aussi conspirer : l'Angleterre à conquérir, son propre peuple à décider, l'Océan et ses tempétes. Il arriva nonobstant à son but : il s'appelait Guillaume. Je ne suis ni duc ni prince, moi... mais j'appartiens à cette même race qui sait vouloir... et comme il ne s'agit, après tout, que de la canquête d'une femme, je réussirai... oui... je réussirai!

En achevant ces mots, il disparut dans la nuit.

movelent ninet XIX.

Le lendemain matin, je fus rendre visite à Stephen.

Il était déjà sorti ; déjà il s'occupait des préparatifs de son concert.

Je le rejoignis bientôt, je l'accompagnai dans ses diverses démarches.

Il y mettait une activité, une impatience, une âpreté de gain qui, de sa part, me parurent des plus étranges.

A l'issue du déjeuner, comme il me semblait vouloir recommencer avec une nouvelle ardeur, je lui en témoignai ma surprise.

- Viens! - me répondit-il, - conduis-moi dans quelque endroit où personne ne puisse nous entendre, et tu sauras tout.

Je pris le chemin de Calenville ; nous nous engageames, ou plutôt nous nous perdîmes dans cette verdoyante et profonde vallée, si peu connue des promeneurs, si paisiblement solitaire, qu'on ne s'étonne plus du nom de la ruelle qui y conduit, qu'on pourrait s'y croire effectivement au bout du monde.

Là, sous un bosquet de trembles, au bord d'un ruisseau, en vue de la mer qu'on entrevoyait miroiter à travers la haie, nous nous assîmes.

- Tu sais, - commença le vicomte de Grégory, tu sais comment, à la mort de mon père, je me trouvai tout à-coup rainé... plus que rainé, car il laissait des dettes, et, pour les éteindre, je dus engager à l'avance mon avenir d'artiste.

- Ce fat là de l'héroïsme, - répondis-je, - et l'estime publique t'en a justement récompensé.

- Tu n'as donc pas vu l'Honneur et l'Argent? reprit Stephen avec un sourire. - Cette comédie, je l'ai jouée, bien avant que M. Ponsard l'eût écrite. Comme son héros, je me suis heurté au mépris des uns, à l'indifférence des autres, à des obstacles de toutes sortes. Moi aussi, va! souvent je n'ai pas diné pour m'acheter des gants! Mais que m'importeraient aujourd'hui les douleurs de cette lutte, si du moins elle était terminée?

- Non. C'était un lourd héritage que celui que j'avais accepté: il s'agissait de rembourser plus de cent mille francs... avec mon violoncelle!

- J'y serais arrivé cependant si je ne fusse pas resté garcon, si Liane eût voulu me prêter l'appui de sa sa-

Liane... Comment? . 23199000 291162 29101900 29

- Oui, je l'aimais alors, ou du moins je croyais l'aimer. L'ordre qu'elle sait mettre en toutes choses, sa merveilleuse économie, son dévouement, m'étaient connus. J'allai la trouver et je lui dis franchement : « Soyez ma femme et secondez-moi dans ma tâche; à nous deux nous en viendrons promptement à bout. » Malheureusement , Alice n'était encore qu'une enfant ; Liane me répondit : « Je ne puis pas , j'ai mon devoir aussi, j'appartiens à ma sœur. »

- Et tu n'insistas pas davantage?

- Si fait. Elle demeura inébranlable; elle ne m'aimait pas. Je partis alors, je commençai seul ma vie d'artiste. J'ai réussi, d'accord. J'ai gagné de l'argent, beaucoup d'argent. Mais les exigences dépensières d'une existence de garçon, mes instincts de gentilhomme, ont toujours grevé mon budget. Bref, au printemps dernier, je devais encore vingt-cinq mille francs.

- Mais il y a de cela quatre mois, et depuis lors...

- Laisse-moi donc achever. A cette époque, il y avait plus d'une année que j'étais redevenu l'intime compagnon des demoiselles Thévenot. Alice venait de sortir de pension. Alice était maintenant l'adorable jeune fille que tu connais. Comment l'amour nous vintil? C'est le secret de Dieu qui le voulut ainsi, qui d'avance avait fiancé nos deux âmes.

Pas un mot de galanterie ne fut prononcé entre nous : pas un regard, pas un serrement de main ne fut échangé qui ne restât purement fraternel.

Un soir, enfin, je sentis que je ne pouvais plus vivre sans elle, je crus lire dans ses yeux qu'elle serait heureuse de me confier son destin. Sa sœur, comme d'habitude était là. « Liane, lui dis-je, il était écrit là-haut que l'une de vous serait vicomtesse de Grégory : voulez-vous me donner Alice ? » Alice seule parut surprise et cacha sa soudaine rougeur dans le sein de celle qui lui avait servi de mère.

Liane nous avait depuis longtemps devinés; elle prit à deux mains la tête d'Alice, elle la regarda les yeux les uns ou les autres l'emporteront, et la liberté sera encore une fois perdue.

- » Si ceux qui parlent d'ambition passaient seulement quelques heures dans un ministère, ils se convaincraient que le pouvoir est le plus dur des fardeaux. Un grand devoir peut seul soutenir.
- » Jusqu'à présent, au lendemain des scènes de désordre, on s'est jeté dans la réaction; nous réprimerons le désordre, mais nous persévèrerons dans notre voie libérale.
- » Si nous réussissons, nous ferons ce que Mirabeau et Benjamin Constant n'ont pas eu le bonheur de faire.
- » Soyez avec nous, ô jeunes gens au cœur noble et généreux! vous que les timidités ou les calculs de l'âge ne glacent pas, jetez-vous en avant pour que la bonne cause triomphe! »

Pour les articles non signés : P. GOURT.

Nouvelles Diverses.

C'est décidément à 90,000 hommes qu'est fixé le contingent de 1870. Néanmoins le ministre de la guerre, en limitant les congés, maintiendra l'effectif de l'armée à 400,000 hommes.

 Plusieurs journaux annoncent que des mandats d'amener ont été lancés contre MM.
 A. Combault, correspondant de l'Internationale, section de Vaugirard-Paris; Briosne, Ranvier, orateurs des réunions publiques.

Des perquisitions auraient été faites au domicile des inculpés, qui étaient absents au moment où les agents se sont présentés chez eux

— L'instruction de l'affaire du prince Pierre Bonaparte a été close mardi par M. le président d'Oms, et les membres de la Chambre des mises en accusation ont été immédiatement convoqués pour hier vendredi. Ils ont entendu, dans cette séance, le rapport de M. le procureur général Grandperret, et ont dû entrer ensuite en délibération. On pense que l'arrêt pourra être rendu aujourd'hui samedi.

— Encore une révolte dans un établissement d'instruction publique. Il y a deux jours c'était le lycée de Saint Louis, à Paris, qui était licencié. Mardi soir, le tour est venu de l'institution Sainte-Barbe.

Depuis quelque temps, l'administration de cette école s'était aperçue qu'il s'était introduit des abus dans le service des bulletins constatant les heures de sortie et de rentrée des élèves. Lundi, le directeur avait envoyé une circulaire aux correspondants des enfants, en les priant d'apporter une minutieuse surveillance dans les indications qui servent à constater que les jeunes gens ne mettent pas plus de temps qu'il n'est nécessaire pour se rendre de chez leurs parents à l'école. — Cette circulaire avait porté à son comble l'irritation des

élèves de l'Ecole Préparatoire. Le lendemain, après le repas, ils se sont précipités dans les cours en poussant des vociférations de toutes sortes, mais sans cependant chanter la Marseillaise, ainsi qu'on l'avait dit par erreur.

Le censeur ne voulut pas intervenir, et, de guerre lasse, les élèves rentrèrent dans leurs études. Mais, un instant après, ils en ressortaient en tumulte et se précipitaient vers les portes de sortie. Cent quatre-vingts d'entre eux purent gagner la rue avant que l'on ait pu prendre aucune mesure pour les empêcher. Il est probable que les fugitifs auront été assez mal accueillis par leurs parents, car dès mercredi ils demandaient à rentrer en grâce.

M. le directeur de Sainte-Barbe n'a pas voulu punir trop rigoureusement cette insubordination passagère, et il a déclaré aux familles qu'il était prêt à recevoir les révoltés repentants, à l'exclusion cependant des meneurs qui restent renvoyés définitivement.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES OCTROIS DE LA COMMUNE DE SAUMUR.

Nous avons exposé dans un précédent travail l'histoire particulière de l'octroi de bienfaisance de la ville de Saumur; nous commençons aujourd'hui one étude sur l'origine, la nature et l'emploi des divers octrois de la même ville depuis son existence communale : ce sujet a de l'actualité.

C'est au nom de la démocratie qu'on attaque depuis longtemps nos octrois, et pourtant cet impôt est le plus démocratique de tous ceux qui existent: il est contemporain des libertés municipales; il a été créé par la commune ellemême et pour subvenir à ses propres besoins.

La vérité de cette assertion, qui peut sembler aventureuse au premier abord, nous allons l'établir, non par des théories bauales, non par des lieux communs, mais par des faits historiques, par des actes économiques puisés à notre histoire saumuroise.

La commune de Saumur date de Louis XI; ses premiers octrois doivent procéder du règne de ce prince; toutefois les plus vieux documents relatifs à la perception et à la recette de ces droits ne remontent qu'à l'année 1493, la dixième du règne de Louis XII (XV siècle).

Le plus ancien octroi qui ait existé en France est celui de Compiègne; il remonte à 1352 (XIV° siècle).

Octroi est synonyme de concession: on appelait ainsi au moyen-âge les impositions ou taxes que les communes levaient elles-mêmes, avec la permission du roi, pour subvenir aux dépenses municipales, comme constructions, réparations, fortifications, décorations des villes, etc. Ces taxes étaient concédées, octroyées envertu de lettres-patentes du roi, rendues à la requête des habitants, lesdites lettres vérifiées à la chambre des comptes, cour des aydes.

Elles se donnaient à ferme, et à l'origine, c'està-dire avant l'ordonnance de 1681, les villes devaient en verser le quart, plus ou moins, au trésor public : Louis XIV déclara par l'ordonnance susdite qu'il serait levé à perpétuité, au profit du roi, la première moitié des octrois; que l'autre moitié serait levée par les maires et échevins pour les dettes et charges de la ville.

Les anciens octrois se percevaient sous diverses dénominations, comme droit de subsistances, droit de pavage, de barrage, de pontonnage; les taxes étaient locales et n'avaient aucune uniformité soit dans la manière de les lever, soit par rapport aux denrées qui y étaient assujetties. Dans certaines villes elles étaient payées à l'entrée; dans d'autres, elles se levaient à mesure de la vente en gros ou en détail.

L'un des premiers droits d'octroi qui soient mentionnés dans nos archives est celui désigné sous le nom de droit d'appetissement ou dixième denier sur les vendants vin! Il fut accordé à la ville de Saumur par le roi Charles IX, le 28 janvier 1567.

Nous appelons l'attention des lecteurs sur ce droit; son assiette contraste singulièrement avec les théories modernes sur la suppression des octrois.

Appetissement, ce mot vient du verbe latin appetere, qui signifie: aimer passionnément, avoir une forte inclination, se seutir beaucoup de penchants, etc. Ce droit, ainsi que l'indique son étymologie, était destiné à atteindre ceux-là surtout qui abusaient du vin. Il était moral dans son principe, utile dans son but. Son produit venait augmenter les ressources de la commune sans gêner les habitants: nos ancêtres pensaient avec sagesse que, chacun ne devant consommer de vin qu'en proportion de son besoin et de ses moyens pécuniaires, la taxe ne serait à charge qu'à ceux qui serait tentés d'en abuser.

Ce droit d'appétissement ou dixième denier sur les vendants vin était si équitable, que le roi le plus populaire de notre histoire, Henri IV, l'accorda de nouveau pour six années aux habitants de Saumur pour subvenir aux frais de réparation et d'entretien des murailles, fortifications et barrières de leur ville.

Cette concession eut lieu le 21 mai 1591; elle dura tout le règne du bon monarque et fut renouvelée plus tard, et pour six années, le 21 juillet 1613, par le roi Louis XIII, son fils.

Le dixième denier continua d'être perçu avec les nouveaux octrois que de nouveaux besoins allaient faire naître au fur et à mesure du développement de la commune : nous les passerons successivement en revue.

PAUL RATOUIS.

- Nous avons reçu la lettre suivante que nous nous empressons de publier : Open de la lettre suivante que nous

Monsieur le Rédacteur, Bien que vous ayez déjà rendu fidèle compte, dans l'Echo saumurois, de la réunion qui s'est tenue mardi dernier à la Mairie, permettezmoi d'entretenir de nouveau vos lecteurs du sujet qui y a été traité, à cause de son importance vitale pour notre cité.

La conférence, provoquée par M. Galland, devait être consacrée à l'étude des chemins de fer qui doivent compléter le réseau de notre pays.

M. l'ingénieur, auquel nous devons déjà la ligne de Poitiers, a exposé, en effet, au nom de la compagnie qu'il représente, un plan complet, dont l'adoption ferait rayonner vers la ville de Saumur, diverses lignes de chemin de fer, d'une longueur de 350 kilomètres environ, qui pourraient être commencées et achevées dans un très court délai. Au nombre de ces ligues projetées figure celle de Saumur au Mans

A cette occasion, M. Galland a rappelé ce qu'il disait l'année dernière, dans ses premières conférences, alors qu'il provoquait la création de la ligne de Poitiers, à savoir que celles de Cholet et du Mans faisaient partie d'un projet d'ensemble, et que toutes les trois se complétaient pour ainsi dire l'une par l'autre. Il a ajouté que l'utilité de ces lignes était d'une telle évidence, que la dernière était en ce moment l'objet des convoitises d'une compagnie rivale. A ce sujet, - et c'est là le principal intérêt de sa conférence, - il a fait connaître que la compagnie des Deux-Charentes était en instance auprès du Gouvernement, pour obtenir la concession d'un chemin de fer se dirigeant de Niort au Maus par Parthenay, Thouars, Montreuil, Saumur, Barge et la Fièche, et que, de plus, il circulait à cette heure une petition pour appuyer la demande de cette societé. Mais M. Galland a ajouté qu'il venait à son tour demander aux habitants de cette ville, de signer une contre-pétition pour prier M. le ministre des travaux publics d'écarter la demande des Deux-Charentes, et d'accueillir favorablement, de préférence, celle que la compagnie dont il est l'organe se proposait de faire elle même à ce sujet. Nous sommes, a-t-il dit avec raison, les inspirateurs du projet, et nous l'avous déjà exécuté en partie, en créant le chemin de Poitiers à Saumur. Alors que nous avons été les premiers à la peine, il ne serait pas juste qu'une autre compagnie nous prît nos plans et vînt beneficier des avantages sur lesquels nous avions quelque droit de compter. Outre cette raison pour ainsi dire morale, a-t-il ajouté, il y en a une autre, fondée en fait sur ce que l'organisation de notre société, à titre de chemin de fer d'intérêt local, nous permet de construire plus economiquement et dans un très-court délai. Puis, M. Galland est entré dans le développement de ces deux ordres d'idées.

dans les yeux, elle lui demanda: « L'aimes-tu? veuxtu? » Alice lui jeta les deux bras autour du cou, et l'embrassa d'une si tendre façon que c'était répondre. Oh! tu vois, ce fat un bien simple roman que le nôtre.

Durant ce récit, j'avais constamment regardé Stephen, Jamais plus beau visage, jamais plus loyal regard n'avait exprimé plus profond et plus pur amour,

Mais comme il se trompait, comme il s'aveuglait à l'égard de Liane!

Pauvre Liane! j'étais donc seul à comprendre tout ce qu'elle souffrait encore, tout ce qu'elle avait dû surtout souffrir au moment de la déclaration de Stephen.

- Et que répondit-elle alors ? demandai-je.
- Elle semblait elle-même très-émue, me répondit-il: elle prit nos deux mains, les réunit dans les siennes et nous dit: α Je vous fiance, mes enfants: soyez heureux... Ce sera mon bonheur! » Puis elle s'informa de ce qu'il me restait encore à payer, et comme s'effrayant du chiffre: α Stephen, me dit-elle, je désirerais, avant votre mariage avec ma sœur, vous voir entièrement libéré de cette dette. On vous attend en Allemagne; vos concerts y sont ordinairement très-productifs, et, dans quelques mois, vous serez quitte. Partez donc, je vous en prie... Faites cela pour moi... partez!»

J'obéis, mais, bélas! je ne fus pas aussi heureux que

l'espérait Liane. Des bruits de guerre avaient retenu sous les drapeaux ou dans les conseils presque toute l'aristocratie allemande; il y avait peu de monde dans les villes d'eaux, trop d'agitation dans les capitales. Bref, il y a six semaines, je n'avais encore en caisse que dix mille francs. Je me trouvais alors à Bade; une fatale tentation m'égara. Je jouai, je perdis. Comprends-tu maintenant la cause de mon retard?

- Parfaitement. Mais dis-moi, tu es donc joueur?
- Moi? pas le moins du monde, j'ai le jeu en horreur, et, jamais au temps de ma prodigue jeunesse, jamais durant mes précédentes tournées en Allemagne, je ne m'étais approché du tapis vert. Ce fut l'impatience d'épouser Alice qui me poussa dans cette voie funeste où la fièvre promptement vous saisit, où le premier pas toujours en appelle un second. Je m'empressai de donner quelques autres concerts, je me formai un nouveau capital, et de rechef, à Hombourg, je tentai la fortune.
- Ah! malheureux!
- Que veux-lu? j'étais fou. Mais ce qui peut-être excuse cette folie, c'est qu'elle m'était presque imposée par la nécessité. Oui, avant de partir, pour me créer une obligation de gain, d'économie, j'avais brûlé mes vaisseaux, j'avais signé une lettre de change au dernier créancier de mon père, Juge de ma consterna-

tion, de mon désespoir, lorsque pour la seconde fois l'inflexible râteau du croupier m'eut tout enlevé!

- Alors, que fis-tu?
- —Je revins à Paris. Je trouvai chez mon concierge une montagne de papier timbré : assignations, jugements, prise de corps...
- La lettre de change était donc échue ?
- Depuis déjà plus de six semaines. Je n'osai pas aborder moi-même mon créancier : j'y envoyai Marasca... tu sais, cet Italien qui me sert tout à la fois d'accompagnateur et d'homme d'affaires...
- Eh bien?
- On lui a promis d'attendre, moyennant un sacrifice d'argent, bien entendu. Mais je n'en reste pas moins dans la situation de feu Damoclés, et ne sais trop que dire à Liane... J'ai peur d'être grondé. Que me conseilles-tu?
- Cache-lui la vérité. C'est un terrible fantôme que celui du jeu... et il effraye surtout les âmes honnêtes, et tout-à-l'heure tu l'as pu voir, moi-même...
- Oh! je te jure bien que jamais on ne m'y reprendra, jamais... et, tu dois le savoir, on peut compter sur la parole d'un Grégory. Mais que faire?
- Dis tout simplement que ta tournée n'a pas été heureuse, et que le mariage ne peut avoir lieu que cet biver, à Paris... ce qui, du reste, n'en yaudra que

mieux.

- Pourquoi donc ça!

 Une idée à moi... rien...
- Je venais de penser à Anthime, et continuai :
- D'ici là, tente un nouveau voyage, donne concerts sur concerts.

L'assemblée, bien que sympathique à l'ora-

teur, n'a pas cependant répondu à l'invitation

qui lui était faite. Faites connaître, lui a 1-elle

- Eh! c'est bien mon intention. N'as-tu pas vu quelle ardeur j'y mettais ce matin moi-même? Marasca est en Angleterre, où il m'organise une grande tournée. Je l'attends à Trouville, et sitôt son retour, suivant toute probabilité, nous repartirons immédiatement pour Londres. Mais je me sentirais bien plus fort, bien plus favorisé du ciel, si je pouvais emmener Alice avec moi, si je me mariais ici, dans quelques jours.
- Impossible, car il te faudrait tout avouer. Patience, un peu de patience encore! Je te garantis une brillante razzia anglaise. Joignons à cela deux ou trois concerts en Belgique, autant à Paris... Nous n'arriverons pas bien loin de nos vingt-cinq mille francs. Quand même la somme ne serait pas complète, je me crois quelque influence sur Liane, je me charge de tout arranger. Es-tu content?
- Oui, conclut-il en me serrant la main.
- Puis, avec un regard vers le ciel :
- Oh! Dieu seul sait combien j'aime Alice!

(La suite au prochain numéro.)

dit par l'organe d'un de ses membres. — simultanément avec la compagnie des Deuxtes, — les voies et moyens sur lesquels vous comptez vous appuyer, et lorsque nous serons suffisamment éclairés, nous ne manquerons pas d'indiquer nos préférences qui, dès aujourd'hui, nons pouvons le dire, sont acquises à celle des deux compaguies qui construira dans le plus bref délai et aux conditions les plus avantageuses.

La question nous paraît avoir été placée sur son véritable terrain par M. Lambert-Lesage; nous allons chercher à le prouver:

S'il ne s'agissait que d'une simple question de personne, il n'est pas douteux que les préférences de la plupart de nos concitoyens seraient pour M. Galland et ses intéressés, qui les premiers ont eu l'initiative des chemins de fer dans notre pays. Nous ne pouvons oublier, en effet, que c'est grâce à l'énergie persévérante de M. Galland en particulier, grâce à ses esforts que notre cité devra sous peu, - il faut l'espérer, — après une assez longue période de crise, — reprendre son importance commerciale et son rang parmi les villes voisines. Mais ce n'est pas là seulement une question de personne, - tant s'en faut; - car, si les deux compagnies en concurrence se proposent de nous relier au Mans, si le but est le même, le point de départ est différent et les moyens financiers tout autres. Ces deux motifs demandent quelques développements.

Quant aux moyens financiers, -quelle que soit l'importance du chemin de fer de Saumur à Poitiers, et les services qu'il est appele à rendre, il n'aura cependant que l'importance restreinte d'un chemin de fer d'intérêt local, et la ligne qui en serait la prolongation jusqu'au Mans participerait de la même nature. Par suite, pour la construction de ce chemin, il faudra faire appel aux départements, aux communes et aux particuliers. Mais les budgets des départements et des communes leur permettront-ils de s'associer à la réalisation de ce projet? d'un autre côté, les actionnaires viendront-ils assez confiants et assez nombreux? Nous posons la question sans la résoudre.

A l'encontre de la compagnie de la Vienne, le chemin de fer des Deux-Charentes est un chemin d'intérêt général, fonctionnant avec des ressources qui lui sont propres et depuis longtemps acquises, enrichi enfin par de fortes subventions de l'Etat. Tandis que le crédit de la compagnie de la Vienne est à créer, celui des Deux-Charentes est établi, si bien que les obligations de cette ligne, remboursables à 500 francs, que l'on pouvait acheter, il y a trois ans, au prix de 270 fr., sont cotées aujourd'hui à 325 fr.; et si la compagnie émettait de nouvelles obligations, il n'est pas douteux qu'elles seraient assez promptement souscrites par le public.

Le point de départ des deux compagnies, — avons nous ajouté, — est différent. La tête de ligue de celle de la Vienne ne peut en effet être comparée à la tête de ligne des Deux-Charentes; or, si les bénéfices sont en raison de la longueur kilométrique d'un chemin de fer, il y a encore, au point de vue des grandes distances, un avantage évident pour les localités des-

Quelle est donc la situation des Deux-Cha-

Le réseau de cette compagnie est comme enlacé de tous côtés par celui d'Orléans. Si, par Rochefort, ses débouchés sont libres jusqu'à la mer, il n'en est point ainsi partout ailleurs, où elle trouve la concurrence de sa puissante rivale. Ses administrateurs font les plus grands efforts pour briser cette servitude. Par suite, ils ont sollicité la concession des lignes de Coutras à Blaye, à Libourne, ce qui leur permetterait de faire une partie des trausports du Midi, du riche Bordelais en particulier. Un décret du 18 juillet 1868 a fait droit à cette demande, et les a mis en outre en possession des lignes de St Savinien à St Jeand'Angély, et de St-Jean-d'Angely à Niort. Par ces concessions, le chemin vers le Nord était trouvé, et c'est pour y aboutir définitivement

que les mêmes administrateurs sont de nouveau en instance aujourd'hui auprès du Gouvernement.

La question que nous venons d'envisager seulement au point de vue de l'intérêt général de tout le sud-ouest de la France concorde avec l'intérêt particulier de notre ville. Il y a là une heureuse coincidence dont nous devons tirer profit par tous les moyens possibles. Depuis la création du chemin de ser d'Orléans à Nantes, Saumor a perdu en grande partie ses éléments de prospérité. Notre ville n'est plus comme autrefois le grand passage entre le Nord et le Midi de la France. Les routes de Limoges et de Bordeaux à Rouen sont délaissées. Si un chemin de fer venait à les remplacer, nous aurions peut-être retrouvé le grand passage, et, avec lui, l'ancienne prospérité de la ville. C'est là une pensée qui vient à l'esprit de tous et que M. le président de le chambre consultative des arts et manufactures de Saumur, dans une lettre écrite au mois d'avril dernier, à l'occasion du chemin de fer de Cholet, développait en ces termes :

« La chambre ne s'est pas dissimulé que l'avenir de Saumur, au point de vue de son importance, de sa situation commerciale, était tout entier dans les lignes ferrées, notamment dans celles qui viendraient la remettre en communication avec le Poitou et la Vendée, avec lesquels elle a toojours entretenu, de temps immémorial, des relations d'affaires importantes et suivies. Par suite de circonstanees fâcheuses, Saumur a perdu ses anciens avantages; la voie d'Angers au Mans éloigne de nous tout le transit vendéen, et la construction de la ligne des Sables par Napoléon Vendée, Bressuire, et arrivant jusqu'à Thouars. pour se diriger vers Tours, doit nous porter un coup plus fatal encore.

• Saumur voit aujourd'hui son haut commerce se déplacer et s'amoindrir, et s'il n'est pas, l dès à présent, complètement anéanti, disons le hautement, c'est grâce à l'intelligence et à l'énergique résistance de nos commerçants et de nos industriels, qui savent s'imposer les plus lourds sacrifices. »

Nous n'avons rien à ajouter à la justesse de ces déclarations, sinon que nous étions autorisé à dire au commencement de cette discussion, que nos concitoyens présents à la conférence de mercredi dernier avaient été sagement inspirés en refusant de se prononcer immédiatement sur l'opportunité de la concession de la ligne de Saumur au Mans à telle compagnie plutôt qu'à telle autre.

Si la question est en suspens, - sub judice lis est, - rendons néanmoins cette justice à M. Galland qu'il avait compris dès le principe toute l'importance du transit entre Thouars et Saumur. En effet, lorsqu'on songea à fixer le tracé du chemin de Saumur à Poitiers, ce fut, nous nous le rappelons, sur l'initiative de cet ingénieur et par suite d'une insistance toute particulière de sa part, qu'il fut décidé que la ligne subirait une déviation du côté de Montreuil Bellay. Les vins, la chaux, les briques et autres produits très variés de cette localité militaient suffisamment en faveur de cette déviation; mais à côté de cette raison il y en avait une autre non moins puissante, qui était cette pensée de relier un jour la gare de Montreuil à celle de Touars, c'est-à-dire d'unir toutes les provinces de l'Ouest. Sera-t-il donné à M. Galland de réaliser son projet, ou sera ce l'œuvre d'une autre compagnie? L'avenir nous l'apprendra. Mais si cette faveur ne lui était pas accordée, tous les avantages cependent ne lui échapperaient pas à la fois. Les chemins de fer de Poitiers et de Cholet, dont il a eu l'initiative, gagneraient en effet d'un certain côté à la concession faite aux Deux-Charentes, car ces deux lignes profileraient du viaduc que la compagnie rivale se trouverait dans la nécessité de construire, et pour lequel l'Etat accordera sans aucun doute une forte subvention, à cause de son caractère d'utilité générale. C'est peut être là toute la question : le passage de la Loire est toujours la véritable et principale difficulté.

Espérons cependant, pour les intérêts com-

merciaux de ces contrées, et de notre ville en particulier, qu'une solution ne se fera pas longtemps attendre. Nous avons confiance dans la vigilance de l'autorité municipale. Et puis Saumur compte avec un légitime orgueil un de ses enfants dans les conseils du gouvernement. A côté de lui siégent deux autres ministres qui appartiennent au pays et qui, comme députés, représentent des populations non moins intéressées que nous mêmes au succès de l'entreprise. Nous pouvons donc être certains que MM. Louvet, Segris et de Talhouët uniront tous leurs efforts pour doter l'Ouest de la France d'une grande ligne d'intérêt général, et en accomplissant ce grand acte de justice distributive ils acquerront de nouveaux titres à la sympathie et à la reconnaissance de leurs concitoyens. Nous le leur promettons d'avance. S. MORILLON.

La fête organisée jeudi soir, par M. Bréchignac, a eu tout le succès que l'on pouvait espérer. Plus de deux cents patineurs, glisseurs, amateurs de traîneaux, ont répondu à son appel et sont venus décrire sur la glace, avec autant de grâce que d'aisance, les courbes les plus difficiles pour les géomètres expérimentés.

Le bassin était admirablement illuminé, une guirlande de lanternes vénitiennes entourait l'espace réservé aux héros de la fête. Chacun d'eux avait sa torche ou sa lanterne qui indiquait aux spectateurs éloignés la rapidité et l'agilité du lucifer.

Les spectateurs étaient divisés en deux groupes compactes: les uns, les plus zélés, dans la prairie, sur le bord de la glace, les pieds au frais dans la neige fondante; les autres, plus philosophes, les pieds sur le sable qui recouvre la levée neuve d'Enceinte. Pour ces derniers, le coup-d'œil avait un double attrait: ils ne perdaient rien du point de vue sur le bassin et jouissaient (si cela peut être une jouissance) des tribulations et des exclamations que poussaient les victimes d'une curiosité trop avancée.

Tel rit au second rang qui patouille au premier.

Tous les rires, les gais propos, les joyeux ébats animaient la foule, et chacun se préparait à faire bon accueil à M. Bréchignac, qui parcourait les rangs en quêtant pour les pauvres. Son zèle a été bien récompensé; l'organisateur de cette soirée a vu eu peu de temps son escarcelle se garnir de la monnaie de tous, et it a pu rentrer chez lui heureux, et du plaisir qu'il a pu procurer aux uns, et du soulagement qu'il apportera aux souffrances des malheureux.

Sur le compte-rendu à l'Empereur, par le ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui out été signalés pendant le mois d'octobre 1869, et aux termes d'un rapport approuvé par Sa Majesté, le 21 décembre, une médaille d'honneur de 1^{re} classe en argent a été décernée à M. Roger (Henri), maçon à Saumur. Le 13 septembre 1869, il s'est jeté tout habillé dans la Loire pour sauver un homme entraîné par le courant. Titulaire d'une médaille en argent de 2^{ee} classe.

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

La remise des titres provisoires des actions et le paiement de l'intérêt échu le 1° janvier, auront lieu, jusqu'au 15 mars seulement, chez M. Lecoy, rue du Temple, 16, tous les jours, de 8 heures à 10 h. du matin, et le dimanche jusqu'à midi.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. Gode.

Dernières Nouvelles.

Saint-Pétersbourg, 18 février. — Le Journal de Saint-Pétersbourg déclare complètement dénuée de fondement la nouvelle propagée par plusieurs journaux étrangers, de l'arrestation du prince Obolenski, directeur général des douanes à Varsovie.

Madrid, 17 février. — Malgré les bruits répandus, aucun mouvement carliste ne s'est produit jusqu'à ce moment dans les provinces du Nord.

Angsbourg, 17 février. — La Gazette d'Augsbourg, du 17, annonce que le roi a accepté la démission du prince de Hohen-lohe.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

Bibliographie.

Une Abbesse de Fontevrault, au XVII^o siècle, Gabrielle de Roche-chouart de Mortemart; étude historique, par Pierre CLÉMENT, de l'Institut; in-8^o, 406 pages, avec portrait; Paris, Librairie académique Didier et Cio, libraires-éditeurs.—Prix: 7 fr. 50 c.

(Suite et fin.)

La lecture du livre de M. Pierre Clément nous captive. Nous serions heureux de pouvoir, avec lui, étudier la correspondance étendue de M^{me} de Rochechouart, son opinion sur l'abbé Testu, qu'elle ne trouvait pas assez décent, et sur la conversion de M^{me} de Thianges, qu'elle ne croit pas de longue durée; sa liaison avec M^{me} de Saint-Aubin, son opinion sur les jansénistes et son admiration un peu exagérée pour les solitaires de Port-Royal et leur morale.

« Je suis très-aise, écrivait-elle à M^m de Saint-Aubin, religeuse de l'Abbaye-aux-Bois, que M^m la prieure de l'Abbaye-aux-Bois parle de moi avec amitié; mais assurément elle se trompe de me croire janséniste. Pour la doctrine qu'on leur impute, je ne l'ai pas. Il est vrai que les livres de ces messieurs me paraissent au-dessus de tout ce qu'on peut lire en notre langue; et que la morale qui y est enseignée, quoique très-rude à la nature, ne laisse pas de me plaire, parce qu'elle est conforme à la seule et véritable règle, qui est l'Evangile. Voilà ma profession de foi en raccourci.

» Je ne m'étonne pas qu'elle soit un peu » suspecte chez vous, puisque les gens qui y » gouvernent, ne me croyant pas de leur » cabale, seraient bien aises de faire croire » que je suis aussi séparée de l'Eglise que de » leur empire.

» Comme leurs jugements ne sont pas ceux » de Dieu, je me console et je suis même » assurée que, dès ce monde, les honnêtes gens » me feront justice. »

« Ces quelques mots francs et nets, nous dit M. Pierre Clément, sur la morale sévère, font plaisir à entendre. La profession de foi en raccourci, à l'amie du cœur et pour elle seule, vaut en esset cent fois mieux que des protestations retentissantes, et répond assez bien, ce semble, quoique d'une façon indirecte, aux caquetages de M^{me} de Sévigné. »

M^{mo} de Rochechouart ne fit que quelques rares voyages à Paris; on en connaît seulement quatre, en treute-quatre ans. En l'année 1695, le duc de Mortemart, son père, faillit succomber à une attaque de paralysie, suivie de rechutes fréquentes. Accourue à la hâte, la noble abbesse ne put éviter la griffe de M^{mo} de Sévigné; il sufût de citer:

- « Louis XIV, prodiguant les millions, achevait de faire bâtir à Clagny, pour M^{me} de Montespan, un petit Versailles à la porte du grand. Après avoir vanté les splendeurs incomparables de ce séjour, M^{me} de Sévigné écrit, le 12 juin :
- « Mme de Fontevrault y doit passer quelques » jours; elle venaît dans la joie de voir son » père, qu'elle aime; elle pensa mourir de » douleur en le voyant en l'état qu'il est, » sans pouvoir prononcer une parole, tout » assoupi, tout près à retomber dans l'état où » il a été; cette vue la fait mourir. »
- » Deux jours après elle écrit encore que la reine a dîné aux Carmélites de la rue du Bouloi, avec M^{me} de Montespan et l'abbesse de Fontevrault. « Singulier assemblage, et

» en quel lieu! » Enfin, le 20 novembre : « Le » roi a donné à Mme de Fontevrault, outre les » six mille écus, un diamant de trois mille » livres; j'en suis fort aise. »

» On a, par Saint-Simon, des détails indirects sur ce que doit être la vie de Mme de Fontevrault, pendant ce premier séjour à Paris. Le roi la goûta tellement, qu'il avait peine à se passer d'elle; il aurait voulu qu'elle fût de toutes les fêtes de la cour, alors si galante et si magnifique. Mme de Fontevrault se défendit toujours opiniâtrement des fêtes publiques, mais elle n'en put éviter de particulières. Cela faisait un personnage extrêmement singulier. »

On voit que M. Pierre Clément écrit l'histoire, et ne s'attache pas à l'opinion de tel ou tel écrivain : le récit de Saint-Simon, opposé à celui de Mme de Sévigne, en est la preuve.

L'abbesse profita de son séjour à Paris pour se mettre en relation avec Racine, Boileau, Séguin, Daniel, Huet, Mme de la Lafayette, etc. Elle revint à Paris, en 1679. Ce voyage fournit à Mme de Sévigné l'occasion d'écrire qu'elle a dîné chez l'abbé Testu.

Gabrielle de Rochechouart composa à Fontevrault, en 1674, un petit morceau sur la politesse, qui circula parmi ses amis et dont Mme de Sablé la remerçia.

· Le mérite de cette composition, fait remar-» quer M. Pierre-Clément, qui compte à peine » quelques pages, ainsi qu'il convient pour un

» sujet de ce genre, et qu'elle était loin de

» surfaire, consiste dans la nuance, les demi-» tons. Aussi bien est elle de celles qui veu-

» lent être lues, comme les ouvrages faits

« pour les salons, sans y attacher d'im-

» portance et dont le charme s'évaporerait à

» l'analyse. »

Le reste de la biographie est consacré aux œuvres de l'abbesse, à la sévère direction de son couvent et au récit touchant de sa mort.

La vie de Gabrielle de Rochechouart, dont nous venons de donner l'analyse, forme la première partie du livre de M. Pierre Clément. Avec une patience et une science de bénédictin , sous le titre : Lettres de Gabrielle Rochechouart, abbesse de Fontevrault, et ses amis, il a publié, à la suite de la biographie de l'abbesse, une correspondance qui résume toute l'histoire de ce temps. Il suffit, du reste, de citer les noms de Mme de Saint Aubin, Mme de Sablé, le docteur Vallant, Louis XIV, Colbert, Mm. de Boisdauphin, Racine, Segrais, Mme de Maintenon, le P. Rapin, de la compagnie de Jésus, Mm. de Montespan, Daniel Huet, Roger de Gaignières, la duchesse de Nevers, de Pommereu, conseiller d'Etat, de la Vrillière, de Ponchartrain, etc., pour affriander le lecteur. Que de récits, que de documents contient cette correspondance!

Ces lettres, jointes à la biographie de Mme de Rochechouart, étaient plus que suffisantes pour faire de la publication de M. Pierre Clément, une œuvre sans précédent sur ce sujet. Le savant historien y a joint un appendice. qui vient encore en augmenter la valeur, et dont nous citons les titres : Platon et l'abbesse de Fontevrault ; discipline du couvent de l'ordre de Fontevrault. - Lettre-circulaire de l'abbesse de Fontevrault aux convents de l'ordre. - Election du visiteur apostolique. -Sortie des religieuses. - Examen des novices. - Réponse aux évêques. - Réponse de Mm. l'abbesse de Fontevrault au nouveau mémoire de MM. les évêques, touchant la sortie des religieuses. - Lettre-circulaire de sœur Louise-Françoise de Rochechouart, abbesse de Fontevrault, à l'occasion de Marie Madeleine (Gabrielle) de Rochechouart de Mortemart, abbesse chef et générale de cette abbaye et de tout l'ordre. - Les abbesses de Fontevrault. -Fresques de Fontevrault. - Sépulture des Plantagenets, à Fontevrault.

Si nous ne craignions de blesser la modestie de M. Pierre Clément, nous dirions qu'il a fait plus qu'une belle étude sur Gabrielle de Rochechouart; entraîné par son sujet, il a presque fait, à son insu, l'histoire de la célèbre abbaye sous le règne de Louis XIV. Ce livre, d'un intérêt si grand pour notre histoire angevine, a donc sa place marquée dans la bibliothèque de quiconque, aime les bonnes et consciencieuses études. AIMÉ DE SOLAND. (Bulletin historique et monumental de l'Anjou.)

-006-520-860-HISTOIRE DE LA RESTAURATION Par DULAURE.

Publication illustrée et populaire complète en 130 livraisons à 10 centimes ou 13 séries à 1 franc (1).

Les 10 premières séries ont déjà paru.

Les récents évènements politiques n'ont fait que donner un élément nouveau au succès si mérité de cet important ouvrage historique.

Le nom et la personnalité de l'auteur, son amour ardent de la Liberté et de la Patrie, ses opinions bien connues disent suffisamment avec quelle énergie et quelle vérité sont écrites les phases émouvantes de cette partie de notre histoire contemporaine.

- Tout malade trouve, dans la douce Revalescière du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires,

(1) DEGORCE-CADOT, éditeur, 70 bis, rue Bonaparte, Paris.

vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois vomissements, constipation, diarrhée, dyssentere gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidis pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthm étoussements, oppression, conjestion, névrose, insomnie mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueus cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise Bréhan, etc., etc. - Six fois plus nourrissante que viande sans échauffer, elle économise 50 fois son pr en médecines. — En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil. 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. - 1 Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sons meil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux et fants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que l viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. -En boltes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr. ou environ 10 c. la tasse. - Envoi contre bon de poste - Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la B lange, Common, rue St-Jean, Gondrand, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barn ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

BULLETIN FINANCIER (16 février).

La Bourse monte aujourd'hui; les affaires sont aus plus animées que de coutume. Les nouvelles intérieure sont bonnes. On a confiance, plus que jamais, dans l ministère. On l'approuve surtout de ne pas abandonner, quelles que soient les difficultés, l'exécution des mesure libérales contenues dans le programme des deux centres. C'est ainsi que l'on interprête la dernière réunion de centre gauche, où ont assisté MM. Daru et Buffet. -Aussi bien, la Rente à terme va de 73-25 à 73-45 e cloture à 73-40. Tout est en hausse : le Crédit foncier, la Société générale, les Dépôts et Comptes courants presque tous les chemins de fer. En banque, les Simplon tiennent ferme à 195, et les Honduras à 207.

J.-F. FORT.

25

P. GODET, propriétaire-géront.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M. CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 10 février courant, enregistré,

Il appert :

Que la dame Caroline Besnard, épouse du sieur Jules Doussain, tonnelier, demeurant à Saumur, ladite dame agissant avec le bénéfice de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Saumur, en date du 29 juin 1869, a été déclarée séparée de biens d'avec sondit mari.

Dressé à Saumur, par l'avoue soussigné, le dix-huit février mil huit cent soixante-dix.

CHEDEAU. (48)

Etude de M. MÉHOUAS, notaire à Saumur, successeur de M. Emile

WEINIDERE OU A AFFERMER

LA PROPRIETE DU CHARDONNET

Située à Saumur,

D'une superficie de 3 hectares environ.

S'adresser, pour traiter, audit M. MEHOUAS.

Etude de M. MÉHOUAS, notaire à Saumur.

> A VENDRE UNE

JOLIE PROPRIETE

Au Pont Fouchard.

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, on à Me Méhouas, notaire. (161)

MAISON

WEEL BELLE OU A LOUER

Avec beau JARDIN, située au Pont-Fouchard, occupée par M.

S'adresser à M. Robineau, notaire.

PERRAULT, rue Beaurepaire, fait savoir qu'il continue, comme par le passé, à porter les lettres de convocation pour mort, mariage, baptême et autres, à 2 francs le cent.

MAITRE RAMONEUR, A l'honneur de prévenir sa clien-

telle qu'il continuera, comme par le passé, de travailler pour les personnes qui ont bien voulu jusqu'à ce jour l'honorer de leur confiance.

M. JEAN

Il restera à Saumur l'hiver et (38)

A VENDRE

VOITURE, CHEVAL ET HARNAIS Petite rue St-Pierre, 18.

A BLOW TELES MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise. S'adresser à M. Rivaud.

Compagnie d'Assurances et de Remplacements militaires, Constituée conformément aux lois des 21 mars 1852. 1er février 1868, et au décret impérial du 22 février 1868.

Etablie à Paris, 68, rue de Malte. CONSEIL DE PATRONAGE :

MM. le marquis d'Exmier-Dolbreuse, propriétaire, président;

de LA Porte du Theil, propriétaire;

le vicomite Arnaud de la Ménardière, ancien avoué;

le comte de Pouant, propriétaire ;

le baron F. DE SCHEIDLEIN, proprié'aire. Directeurs . J.-A. MARTINROCHE et Cie.

Cette Compagnie a l'honneur d'informer les familles qu'elle traite les assurances avant le tirage au sort à prime fixe et en vue de deux chances , à des prix très-modérés. Elle engage les pères de famille, soucieux de leurs intérêts et de leur tranquillité, à s'adresser à elle et à ne pas traiter sans s'être renseignés sur ses prix.

Les conditions et prix d'assurances sont envoyés sur demande par lettre affranchie adressée au Directeur à Paris.

Les paiements n'ont lieu qu'après entière libération de l'assuré ou du rem-

S'adresser au siège de la Compagnie, à Paris.

(On demande des agents dans chaque canton; on offre de fortes remises)

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867

16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

MECON DE SOUS ED ME DE LA MENTE

BOURSE DU 17 FÉVRIER. BOURSE DU 18 FÉVRIER. RENIES ET ACTIONS au comptant. Dernier Dernier Hausse. Baisse. 73 35 o 15 73 40 4 1/2 pour cent 1852. . . . 104 104 50 | n 50 Obligations du Trésor. . Ville de Paris 1869. . . 495 493 75 50 75 50 50 360 362 Banque de France. . . . 2885 2895 0 10 Crédit Foncier (estamp.). . Crédit Foncier colonial . . 10 1750 405 405 Crédit Agricole 622 50 652 2 75 200 50 203 Comptoir d'esc. de Paris. 697 50 50 690 Orléans (estampillé) . . . Nord (actions anciennes). . 1137 50 1155 598 600 25 Paris-Lyon-Méditerranée. 997 50 2 1000 2 50 630 50 75 2 Ouest 618 50 618 75 0 75 478 478 Vendée . . C' Parisienne du Gaz. 1725 75 1735 10 337 75 3 Transatlantiques. 211 25 6 25 75 50 Câble transatlantique. . . Compagnie immobilière. . Emprunt italien 5 0/0. . . 54 30 768 75 75 8 491 75 25 50 Victor-Emmanuel Crédit Mobilier Espagnol. . 412 50 Est-Hongrois . . 312 Foncier autrichien.

7 50 OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

340 340 Paris-Lyon - Méditerranée. 335 336 Ouest an element 335 30 336 Midi. 334 342 339

950

Sauwur P. GODET imprimeur.

950